



## abus confiance Frais syndic pour bail

Par **ja50**, le **02/03/2011** à **17:30**

bonjour, mes parents ont été abusés par une agence qui leur a proposé d'établir un bail pour un locataire et ont omis de leur préciser que s'était payant (ils pensaient que c'était uniquement le locataire qui avait des frais) et à la remise du bail l'agence a réclamé 325 euros apparemment ils ont signés un document sans s'en rendre compte, mélangé avec les documents du bail et lorsqu'ils s'en sont rendu compte c'était trop tard. j'ai déduit cette somme des frais que mes parents payent à l'agence pour une résidence ou ils ont une autre appartement en expliquant le pourquoi - aucune réponse de l'agence - plusieurs fois au phone toujours pas de réponse - donc j'ai opté pour la déduction - aujourd'hui ma mère reçoit le décompte des frais de la résidence et bien sur elle réclame les 325 euros sans commentaire - je n'ai jamais pu avoir le document signé par mes parents ni une facture de ces frais que mes parents pourraient déduire des impots - que puis je faire ? mettre ce dossier à un contentieux ? sinon à qui - ai je une chance pour que ma mère récupère légalement cette somme ? Si quelqu'un peut m'aider en me donner une réponse, je vous en remercie par avance salutations JA50

Par **Domil**, le **03/03/2011** à **14:08**

Les frais d'établissement de bail sont OBLIGATOIREMENT à charge, par moitié par le bailleur, l'autre par le locataire (disposition d'ordre public)

Par **ja50**, le **03/03/2011** à **14:33**

bonjour et merci pur votre réponse mais je sais qu'il y a des frais mes parents ont payé une moitié de loyer et le locataire 1 loyer complet soit plus de mille euros mais là ou j'ai l'impression qu'ils ont été abusés c'est qu'à aucun moment ils n'ont été informé de ces frais et lorsque tout a était fait qu'on leur a présenté la note, sur le moment ils ont payé et ce qui me choque c'est que depuis plus d'un an aucune réponse - je n'arrive même pas à avoir une copie du document signé ni de facture pour justifier ce paiement cela me parait très bizarre, si c'est légal, pourquoi refuser de me communiquer ces documents encore merci  
ja50

Par **Domil**, le **03/03/2011** à **14:41**

LRAR de mise en demeure de fournir les documents en question

Par **ja50**, le **03/03/2011** à **18:58**

Bonsoir et merci pour la réponse  
je vais faire le nécessaire en LRAR  
bonne soirée  
ja50